

Chère rentrée pour les facultés

lundi 22 août 2011

C'est officiel, les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur augmentent pour 2011-2012



J.-E.E

À l'heure où les étudiants profitent de leurs derniers jours de vacances ou cherchent encore un job d'été, le Journal Officiel a publié l'arrêté ministériel fixant le montant des droits de scolarité dans l'enseignement supérieur pour l'année 2011-2012.

Les frais d'inscription seront ainsi de 177 euros pour une inscription en licence, 245 euros en master, et 372 euros pour un doctorat. Ce qui, respectivement pour chacun des diplômes, engendre une hausse de 1,72%, 4,7% et 3,6%.

Encore bien loin des frais d'inscription d'universités étrangères, notamment anglo saxonnes, cette augmentation n'en suscite pas moins la colère de certaines organisations syndicales étudiantes, et notamment de l'Unef. Marion Francillon, présidente de l'Unef d'Aix-Marseille s'insurge contre le sort réservé aux étudiants: *"Tous les ans, les frais d'inscription augmentent et cette année c'est aussi le tour du prix du ticket du resto U et des frais de sécurité sociale!"*

En effet, malgré le désaccord du Cnous (Centre national des oeuvres universitaires et scolaires), le prix du ticket du restaurant universitaire subit une hausse de 1,7%, soit 22% cumulés depuis 2002. À cela s'ajoute une recrudescence du montant de la sécurité sociale

étudiante qui passe de 200 à 203 euros alors qu'en 2008, il s'élevait à 195 euros. À ce sujet, Thibault Pinatel, vice-président de l'Uni et responsable de la section Aix-Marseille, répond qu'il faut *"relativiser la hausse des frais d'inscriptions. Le coût de la vie n'est plus le même, il est donc normal de procéder à des augmentations. Et puis, beaucoup d'étudiants sont boursiers et ne payent donc pas. De plus, le gouvernement a fait des efforts ces dernières années en augmentant les budgets destinés à l'enseignement. Nous ne sommes pas favorables à une forte hausse de ces frais mais il faut ouvrir le débat et chercher de nouvelles voies sur le sujet."*

Frais de scolarité illégaux

Mais l'augmentation des frais d'inscription ne sera pas la seule mauvaise nouvelle de la rentrée pour les étudiants. Le rapport annuel rendu le 13 juillet par l'Unef dénonce 28 universités sur 83 et les qualifie de *"hors-la-loi"* pour les frais annexes complémentaires pratiqués au sein de leurs établissements. Des "frais de dossier" aux "frais divers", des coûts pas toujours justifiés qui alourdissent considérablement le budget des étudiants, alors que 30% d'entre eux seulement sont bénéficiaires de la bourse. Et tandis que le ministre de l'Enseignement supérieur, Laurent Wauquiez, s'est engagé à lutter contre ces frais illégaux en donnant instruction aux recteurs d'académies de les dénoncer et de les interdire, certains établissements continuent de pratiquer des coûts très élevés, toujours selon l'Unef. Ainsi, parmi les universités concernées, celle d'Aix-Marseille III, Paul-Cézanne, s'offre la première place avec des frais pouvant s'élever jusqu'à 4555 euros! Loin devant Toulouse-1 avec 2755 euros, Pau avec 2255 euros ou Grenoble-2 avec 1750 euros.

Des prix qui ne s'accordent pas avec *"le pouvoir d'achat des étudiants qui lui, n'augmente pas"*, s'empresse de souligner la présidente de l'Unef d'Aix-Marseille. Alors que l'Observatoire de la vie étudiante, créé en 1989 par le ministre de l'Éducation nationale, souligne que 225000 jeunes peinent toujours à financer leurs études, une majeure partie des étudiants doit jongler entre petits boulots et cours pour assurer la continuité de leur cursus et faire face chaque année à des frais de plus en plus importants.

L'Université "Aix-Marseille III" détient le record

Avec 4555 euros de frais supplémentaires demandés aux étudiants, l'université Paul-Cézanne (Aix-Marseille III) se place en tête de liste des établissements visés par le rapport de l'Unef. Pour Marion Francillon, cet établissement a recours à plusieurs tactiques pour contourner la réglementation sur les frais d'inscription: *"Aix-Marseille III couple des masters avec des diplômes universitaires ou les transforme en diplômes d'établissement (non reconnus au niveau national) pour faire gonfler les recettes des inscriptions."*

Plus grave, l'Unef soupçonne la faculté de "pressions" sur les étudiants choisissant des masters sans s'inscrire aux diplômes universitaires qui s'y rattachent, pourtant facultatifs. Néanmoins, Paul-Cézanne n'en est pas à son coup d'essai. En 2008, l'université a été condamnée par la justice administrative pour la pratique de prestations complémentaires obligatoires à laquelle se livrait l'Institut d'administration des entreprises (IAE), composante de l'université.

À ce titre, l'Unef n'écarte pas une autre action devant de le tribunal administratif si l'université *"ne cesse pas ses pratiques"*, en précisant: *"Nous nous rendons compte que les moyens des universités sont limités mais ce n'est pas aux étudiants de pallier leur manque de*

ressources. "Le président d'Aix-Marseille III répond aux accusations Dans un récent communiqué faisant suite à la publication du rapport de l'Unef, Marc Pena, président d'Aix-Marseille III, rappelle que par jugement du 7 avril 2011, le tribunal administratif de Marseille a rejeté le recours de l'Unef contre l'université relatif aux droits d'inscriptions des diplômés universitaires, reconnaissant que ces droits étaient conformes à la loi, et que l'inscription à ces diplômés, (pouvant aller de 300 à 4000euros), ne présente aucun caractère obligatoire ou discriminatoire. "Je me suis déjà exprimé sur le sujet mais là je vais répondre car trop c'est trop!" se défend Marc Péna.

"Je vais vous dire quelque chose que tout le monde ne sait pas, mais les syndicats étudiants sont bien au courant. Lorsque je suis arrivé à la tête de l'université en février 2008, j'ai supprimé, avec l'aide de mon conseil d'administration, toutes les prestations qui me semblaient à la limite de la légalité. Aujourd'hui, je peux affirmer que l'université ne va pas chercher dans les poches des étudiants, elle n'est pas là pour faire du business et nos finances se portent bien puisque notre budget est excédentaire.

De plus, nous nous devons d'être en conformité avec les lois de la République et c'est bien ce que nous faisons. Effectivement, certains de nos diplômés universitaires, notamment au sein de l'IAE peuvent aller jusqu'à 4000 euros, c'est ce qu'a relevé l'Unef. Mais les étudiants ont le libre choix de s'inscrire ou non à ces diplômés et il n'y a aucune pression, quelle qu'elle soit! Et je peux vous dire que nous sommes bien loin des prix pratiqués par certaines écoles de commerce, où les frais atteignent souvent le double de ceux de nos propres diplômés. Je connais la situation difficile des étudiants de nos jours et je peux dire que nous voulons être à leur service et non contre eux. Cette histoire se réécrit chaque année. Je ne veux pas être en polémique avec l'Unef car je comprends certaines de leurs positions. Mais je devais remettre les choses au clair!" Au 1er janvier prochain, les trois universités de l'aire Aix-Marseille achèveront leur processus de fusion et ne feront plus qu'un établissement, "Aix-Marseille Université".

Marina KNITTE